

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé de réaliser une **scintigraphie pulmonaire**.

Le but de cet examen est d'analyser le fonctionnement de vos poumons, en étudiant la répartition de l'air que vous respirez et la circulation sanguine pulmonaire.

Vous serez amené(e) à rester dans le service 1 heure.

Cet examen utilise un produit radioactif(*), fourni par le service, qui sera éliminé par voies naturelles.

Par principe de précaution, vous devez limiter les contacts rapprochés et prolongés auprès des enfants de moins de 5ans et des femmes enceinte durant 48h

Etape 1

Consultation médicale

Le médecin nucléaire vérifiera votre indente, l'indication de votre examen et l'absence de contre-indication.

Etape 2

Inhalation du médicament radiopharmaceutique sous forme de gaz inodore et indolore

Cette étape peut être omise selon l'indication médicale.

Etape 3

Réalisation des images dites de « Ventilation »

Durée environ 15min

Etape 4

Injection en intra-veineuse d'un médicament radiopharmaceutique

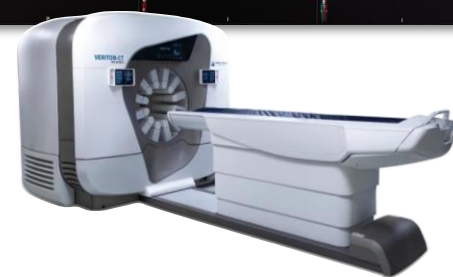
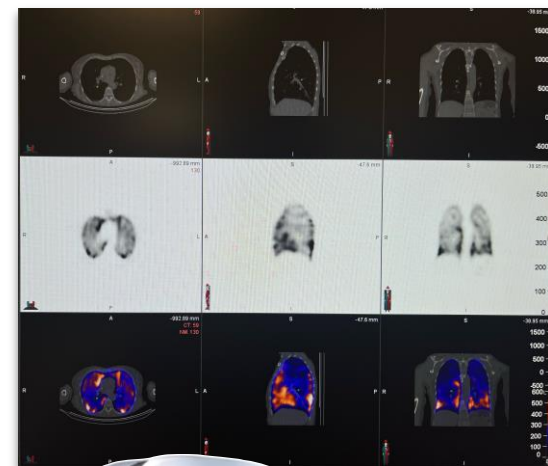
Etape 5

Réalisation des images dites de « Perfusion »

Durée environ 5min

Etape 6

En fonction de l'indication de votre examen, vous pourrez être amené(e) à revoir le médecin à l'issue des acquisitions.



LE JOUR DE VOTRE EXAMEN

Il est nécessaire de vous munir de:

- La **lettre ou ordonnance** du **médecin prescripteur**
- Les **documents médicaux** (*radiographies, échographies, compte-rendu opératoire, anciens examens d'imagerie, prise de sang*).
- Votre **convocation**
- Votre **carte vitale** ou **attestation de carte vitale**
- Votre **carte de mutuelle**
- Votre **pièce d'identité** ou **passport**

(*) « Cet examen utilise un produit radioactif qui sera naturellement éliminé en quelques heures. La quantité pondérale du produit administré est extrêmement faible, il n'existe pas de toxicité, les réactions allergiques sont très exceptionnelles. La dose de rayonnements ionisants délivrée à l'occasion de cet examen est du niveau des faibles doses et correspond approximativement, comme les examens de radiologie, à une ou plusieurs années d'irradiation naturelle en France.

A ce faible niveau d'exposition, aucun détriment sur la santé n'a jamais pu être démontré et si un tel risque devait exister il serait sans commune mesure par rapport au bénéfice attendu pour votre santé du fait de la réalisation de l'examen.

Afin d'accélérer l'élimination naturelle par les voies urinaires de cette très faible irradiation résiduelle, il vous est recommandé de boire abondamment et d'uriner fréquemment. »

Site de la SFMN